

**COMMUNE DE  
SAINT-GENEST-MALIFAUZ**

Code Postal : 42660  
Téléphone : 04 77 51 20 01  
Fax : 04 77 51 26 71

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 24 FEVRIER 2023**

Délibération n° 2023-01-14

Date de la convocation : 18 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Nombre de conseillers présents : 17  
Nombre de procurations : 5  
Votes : 22

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Le vingt-quatre février deux-mil-vingt-trois à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

**Membres présents :**

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, TEYSSIER Michel, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean Luc, THOUMY Denis, DUCHAMP Françoise, MERLE Evelyne, SANTIAGO François, FAURE Pascal, BASTY Jean Pierre, LAROIX Laurence, BESSON Hélène, EBOLI Laure, BASTY Cécile, LESCOCANNE Etienne

**Procurations :**

ROCHETTE Yvette procuration à MANDON Geneviève  
CROZET Hélène procuration à EBOLI Laure  
ORIOU Jessica procuration à ROCHETIN Pascale  
RAYMOND Jonathan procuration à SANTIAGO François  
LARGERON Olivier procuration à SEUX Christian

**Absents excusés :** MASSARDIER Alexandre

**Secrétaire :** DUCHAMP Françoise

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – INDEMNISATION DE DEUX AGENTS POUR LE PERMIS POIDS LOURD**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'en vue de leur recrutement dans la collectivité en 2012 et en 2013, il avait été demandé à deux agents techniques de passer et financer par leurs propres moyens le permis poids lourd.

Ce permis étant uniquement à usage professionnel pour le bon fonctionnement du service technique communal, il a été convenu de régulariser cette situation et de leur rembourser les frais engagés à l'époque, soit 2 000 € chacun.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE cette indemnisation à hauteur de 2 000 € au profit de M. Fabien VILLARD et M. Florian BOUCHET ;
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget primitif 2023.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.  
COPIE CERTIFIEE CONFORME.  
A SAINT GENEST MALIFAUZ, le 25 février 2023.

Le Maire  
Vincent DUCREUX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20230224-2023-01-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2023